

Révision totale de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine et modification de l'ordonnance sur l'établissement de profils ADN en matière civile et administrative

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 19 mai 2020 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

S'agissant d'une ordonnance au contenu principalement technique, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND